

Les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles



(DARP)

C'est quoi ?

Face aux transitions à l'œuvre (numérique, écologique...), le réseau des DARP accompagne les entreprises dans l'anticipation de leurs besoins en matière d'emploi et de compétences et dans les transitions professionnelles de leurs salariés. Au service des compétences, les DARP sont des interlocuteurs de terrain privilégiés, facilitant la mobilisation des outils et dispositifs adéquats (FNE-Formation, PCRH, Transitions collectives, etc.) ainsi que la mise en réseau avec les acteurs locaux (OPCO, Transition PRO, CEP, Conseil régional, Pôle Emploi...).

Pourquoi mobiliser un DARP ?

Etre accompagné pour prévenir de licenciements économiques et préserver les compétences : aide à la mise en place d'une gestion des emplois et des parcours professionnels; déploiement d'outils alternatifs aux licenciements, qu'il s'agisse : de formation, d'aide à la reconversion des salariés concernés vers d'autres entreprises recruteuses, ou d'accompagnement RH; mise en lien avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans les transitions professionnelles : l'État et ses opérateurs, les partenaires sociaux, les collectivités locales, Pôle emploi ou encore les opérateurs de compétences et les associations Transitions Pro.



Qui peut en bénéficier ?

Toute entreprise



Quelles conditions ?

- L'entreprise faisant face à des mutations économiques ou une évolution de son activité peut se rapprocher du DARP départemental pour être accompagné
- Un accompagnement individualisé, ponctuel ou de plus long terme selon le besoin
- Les DARP sont mobiles sur l'ensemble du territoire départemental permettant un accompagnement in situ des entreprises.

Comment faire la demande ?

L'entreprise peut contacter directement par mail le DARP de son département

Quand faire la demande ?

Dès lors qu'un besoin se fait ressentir.

Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur le [site](#) du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Bon à savoir

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

est l'interlocuteur unique des usagers sur les thématiques de l'emploi, du travail et des solidarités. La DDETS assure le déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, d'intégration, de développement de l'emploi, d'accès et d'effectivité des droits, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès et du maintien dans l'emploi, du travail, de la politique de la ville ainsi que la territorialisation des stratégies transversales prioritaires.

Vos interlocuteurs DARP en Département

Délégués à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles

MANCHE

Perrine BLAY, DARP

perrine.blay@manche.gouv.fr

02 33 88 32 53

06 60 36 89 38

Françoise FOUQUERAY , DARP adjointe

francoise.fouquaray@manche.gouv.fr

02 33 88 32 66

07 61 57 88 70

DDETS de la Manche

Centre d'Affaires Atlantique

boulevard Félix Amiot

BP 240

50100 CHERBOURG EN CONTENTIN

CALVADOS

Laurent LEBRUN, DARP

laurent-1.lebrun@calvados.gouv.fr

02 31 47 75 49

06 70 66 46 50

DDETS du Calvados

3 Place Saint-Clair

14200 HEROUVILLE ST CLAIR

ORNE

Estelle MALLET, DARP

estelle.mallet@orne.gouv.fr

02 33 82 54 06

06 77 50 90 76

DDETS de l'Orne

57, rue Cazault

BP 253

61007 ALENCON Cedex

SEINE-MARITIME

Carole LALLOUET, DARP

carole.lalouet@seine-maritime.gouv.fr

02 76 27 71 54

06 47 81 19 63

DDETS de la Seine-Maritime

Immeuble Hastings

27 rue du 74ème régiment d'infanterie

76003 ROUEN Cedex 1

EURE

Etienne GIRAUDEAU, DARP

etienne.giraudeau@eure.gouv.fr

07 64 77 39 04

DDETS de l'Eure

Cité administrative

Boulevard Georges Chauvin

27000 Evreux



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

<https://normandie.dreets.gouv.fr/>